

Qui sont les gaz à effet de serre?

La vapeur d'eau H₂O et le dioxyde de carbone CO₂ sont les deux gaz à effet de serre les plus connus. Outre ces deux gaz il y a aussi comme gaz naturels :

- le méthane, CH₄, qui est aussi le gaz de nos cuisinières (gaz de ville),
- le protoxyde d'azote N₂O,
- l'ozone O₃.

En disant que les gaz sont naturels ça ne signifie pas que les hommes n'ont aucune influence sur leurs émissions ou sur leurs concentrations.

Il y a aussi des gaz «artificiels» fabriqués par l'homme, qui sont présents dans l'atmosphère. La plupart de ces gaz sont des halocarbures ; il s'agit d'une famille de gaz obtenue en remplaçant dans une molécule d'hydrocarbure¹ de l'hydrogène par un gaz halogène². Les molécules ainsi obtenues ont deux propriétés importantes pour nous :

- elles absorbent très fortement les infrarouges.
- certaines d'entre elles sont très solides.

Donc on peut dire que les gaz à effet de serre nous évite de vivre dans le froid.

Définitions:

¹- l'hydrocarbure : l'hydrocarbure est un composé organique contenant du carbone C et de l'hydrogène H.

²- les halogènes : le fluor F, le chlore Cl, le brome Br, l'iode I, et l'astate At.

Qu'est-ce qu'un Bilan Carbone® ?

C'est comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre directes ou induites (indirectes) par une activité. Ce Bilan Carbone® peut s'appliquer aux entreprises, aux administrations, aux collectivités et même aux territoires gérés par les collectivités. Cette méthode a été développée par l'ADEME.

Cette évaluation permet de réaliser un diagnostic « effet de serre » sur les différents postes d'émissions de la structure, puis de hiérarchiser les priorités des actions à mener pour la réduction des émissions.

Géraldine Héquette

Qu'est-ce que la taxe carbone ?

Que fera-t-elle sur l'effet de serre?

La taxe carbone est une taxe qui va s'appliquer en 2010 à tous les français. Elle est appelée également « contribution climat-énergie » et figure dans les engagements pris au Grenelle de l'environnement.

On la payera lors de l'utilisation de n'importe quelle énergie fossile, sauf l'électricité ; pétrole, gaz, charbon, GPL, car leur combustion dégage du dioxyde de carbone. Pour chaque énergie, elle sera calculée en fonction de leur contenu en carbone.

Dans un premier temps, elle sera de 17 € la tonne puis augmentera chaque année. Ce qui fera environ 85 € en moyenne par foyer au début. La taxe carbone sera compensée par une baisse d'impôts de 112 € pour les ménages en zone urbaine et de 142 € en zone rurale.

L'idée de la taxe carbone est d'inciter les français à s'orienter vers des habitudes et des produits émettant moins de gaz à effet de serre (par exemples: préférer les transports en commun aux voitures, améliorer l'isolation de sa maison). Ainsi la taxe carbone devrait faire diminuer l'émission de gaz à effet de serre. Mais toutefois, on peut s'interroger quant à sa légitimité au niveau des transports en commun en milieu rural?

Quelques exemples : la taxe carbone représentera

- 4,5 centimes par litre de diesel, soit un surcoût de 2,3 € pour 50 L.
- 4 centimes par litre d'essence, soit un surcoût de plus de 2 € par plein.
- 4,5 centimes par litre de fioul domestique, soit un surcoût de 45 € pour 1000L.
- 0,35 centimes par kWh de gaz naturel, soit un surcoût de moins de 60 € pour une consommation annuelle moyenne (17 000 kWh).

Elodie et Alice